



DELIBERATION
N° CM 39/020/2025

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 4 mars 2025 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 mars, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 26 février 2025, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoint au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Sophie Anne PÉAN qui donne procuration à Mme Marie-France DELANZY, Mme Adeline CLOGENSON qui donne procuration à M. Ludovic GOURDY, M. Philippe JOLY qui donne procuration à M. Laurent MEUNIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Thierry DELCUPE

- **Autorisation de programme n°11 – Restructuration de la plaine sportive – Mise à jour n°1**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP),

Vu l'instruction comptable M57,

Considérant que le vote en AP/CP permet la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement,

Vu la délibération n° CM31/021/2024 du 19 mars 2024 portant création d'une Autorisation de Programme et Crédits de paiement n° 11 portant sur la restructuration du complexe sportif d'Ollainville Place de l'Orangerie et dénommée Plaine Sportive,

Considérant l'avancement de l'opération,

Entendu l'exposé de Monsieur Thierry DELCUPE, Conseiller Municipal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ

- **Décide** de porter le coût total prévisionnel de l'Autorisation de Programme à 1 572 681.80 € TTC

- **Dit** que les crédits de paiement correspondants seront répartis comme indiqué ci-dessous sur le Budget de la Commune :

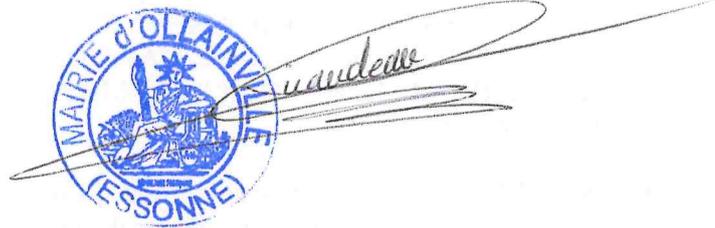
Répartition des Crédits de Paiement :

Exercice 2023 :	864.00 € TTC
Exercice 2024 :	34 291.80 € TTC
Exercice 2025 :	1 513 340.00 € TTC
Exercice 2026 :	24 186.00 € TTC

- **Précise** que les crédits correspondants à l'exercice 2025 seront inscrits au Budget Primitif de la Commune.

Le 6 mars 2025

Jean-Michel GIRAudeau, Maire



The image shows a blue circular official stamp of the Mairie d'Ollainville (Essonne). The stamp features a central emblem with a figure holding a staff and a star above its head, surrounded by the text 'MAIRIE d'OLLAINVILLE' and '(ESSONNE)'. A signature in blue ink is written over the stamp, extending to the right.